



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 479 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la drogue est encore trop facilement accessible dans les établissements d'enseignement secondaire du Québec et que les fournisseurs réussissent encore à vendre leur marchandise à l'école ou sur le terrain de l'école;

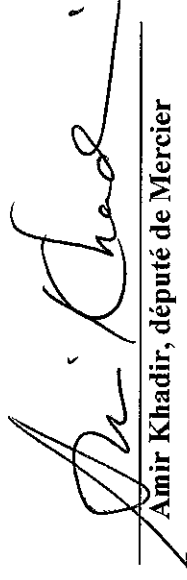
CONSIDÉRANT QUE la drogue est un véritable fléau pour les jeunes et que sa consommation régulière peut mener au décrochage scolaire, à la fugue, à l'itinérance, au crime, à la violence et au suicide;

CONSIDÉRANT QUE comme société et parents, nous devons tout mettre en œuvre pour protéger nos jeunes;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons à l'Assemblée nationale du Québec de mettre en place une commission parlementaire itinérante sur les drogues à l'école afin de trouver les moyens de mieux sensibiliser les jeunes et la population aux dangers de la drogue et de mettre en place un plan d'action spécifique pour lutter contre la consommation de stupéfiants dans chaque école.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

6 déc 2011
Date de signature de l'extrait